

Suivi du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

Séance plénière
de restitution

Le mardi 31 mai 2016



Séance plénière de restitution

Suivi du SRIT



Monorail de Riyadh – Arabie Saoudite
Source : defense.pk

PREAMBULE

La Réunion est façonnée et régie par les infrastructures de transport. Les mobilités influencent le quotidien des Réunionnais. Pour se rendre sur leur lieu de travail, accomplir leurs tâches ordinaires ou pour leurs activités de loisirs, ils ont besoin de se déplacer.

Outil d'insertion, de cohésion sociale, de développement économique et touristique, les mobilités façonnent les modes de vie et les territoires. Face à l'augmentation du parc automobile, du temps dédié aux déplacements pendulaires et à l'affranchissement des distances, la question de la mobilité est au centre des préoccupations des Hommes et des politiques publiques.

Au cœur de la stratégie de développement menée par la Région Réunion, le développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle est désormais une priorité. Grâce à l'approbation et à la mise en œuvre du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, des actions concrètes sont désormais mises en œuvre. Véritable outil de planification territoriale ce document s'attache à améliorer les déplacements des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Face aux potentialités évidentes d'évolution, il est désormais essentiel de s'appuyer sur ce schéma afin d'œuvrer pour le développement d'une mobilité durable via la limitation de l'usage de modes polluants, la mise en place de réseaux de transports en commun performants et adaptés comme le RRTG, les BHNS et le transport par câble, la promotion de l'intermodalité mais également des modes doux et alternatifs.

Aujourd'hui, c'est collectivement que nous devons poursuivre le développement d'une mobilité durable à La Réunion afin de dessiner le visage de l'île de demain avec des espaces préservés, décongestionnés, respectant la singularité des usages et des usagers.



PROGRAMME DE LA SEANCE

14h00 – Accueil des participants

14h15 – Ouverture de séance

14h30 – Présentation des indicateurs retenus

15h00 – Echanges et débats

15h30 – Validation de la méthodologie proposée

16h00 – Clôture de la séance



SOMMAIRE

LA DEMARCHE EN QUELQUES MOTS	1
Le SRIT	1
Le suivi du SRIT	2
Les étapes clés.....	3
Les groupes thématiques	4
LES ANIMATEURS.....	6
LA SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DU SRIT	10
THEMATIQUE 1 : LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	11
THEMATIQUE 2 : LES ECO-MOBILITES.....	13
THEMATIQUE 3 : LES INFRASTRUCTURES.....	15
THEMATIQUE 4 : LES MODES DOUX	17
THEMATIQUE 5 : TRANSPORT DE MARCHANDISES, LOGISTIQUE, AMENAGEMENTS PORTUAIRES ET DEVELOPPEMENTS AEROPORTUAIRES	19
REMERCIEMENTS	21



LA DEMARCHE EN QUELQUES MOTS

Le SRIT

Conformément à l'article 14-1 de la LOTI ¹ modifié par l'article 17 de la loi du 13 août 2004 qui érige les SRIT (Schémas Régionaux des Infrastructures et des Transports), la Région Réunion a été chargée de l'élaboration du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) de La Réunion. Son rôle a d'ailleurs été renforcé par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale qui lui donne le rôle de chef de file dans le domaine de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports ainsi que par la loi NOTRe du 7 août 2015 qui vient renforcer les compétences de la Région en matière de transport et de déplacements.

Le SRIT de La Réunion s'inscrit dans la continuité du SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) et fixe des objectifs stratégiques à l'horizon 2020-2030.

Il a été élaboré dans une démarche partenariale associant les différents acteurs de l'aménagement du territoire et des transports. Il définit les orientations stratégiques pour organiser tous les types de déplacements et développer une mobilité durable pour l'île de La Réunion à l'horizon 2020-2030. Ce document de planification concerne à la fois le transport public de personnes, leurs mobilités, le transport de marchandises ainsi que les infrastructures terrestres, maritimes et aériennes correspondantes.

Ainsi, les principales orientations du SRIT sont de :

- Diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Disposer d'une offre mieux équilibrée entre transport individuel et transport collectif ;
- Maîtriser la congestion routière ;
- Améliorer l'offre en infrastructures pour les modes doux ;
- Décliner un plan d'actions réaliste, financé et contrôlé.

¹ Loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs



Ce document s'articule autour de sept objectifs :

- Les transports en commun,
- Les éco-mobilités,
- Les infrastructures et les trafics routiers,
- Améliorer l'offre et les services pour favoriser l'usage des modes doux,
- Adapter les infrastructures portuaires au trafic de marchandises et améliorer la logistique,
- Renforcer la compétitivité de l'offre aéroportuaire,
- Mise en œuvre des projets portés par le SRIT.

Ces sept objectifs ont ensuite été déclinés en un plan de 12 actions prioritaires ayant fait l'objet de fiches détaillées (enjeux/objectifs, principes-descriptifs de l'action, points d'attention spécifiques, éléments de programmation, indicateurs de suivi/d'évaluation, références).

Le suivi du SRIT

Dans la fiche action n°12 « Evaluation et suivi des actions du SRIT » il est défini l'objectif suivant :

2

« Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports de La Réunion (SRIT) est composé de 12 fiches actions corrélées à des objectifs spécifiques. Pour chacune de ces actions, des indicateurs ont été identifiés.

Ces indicateurs ont pour objectifs :

- De mesurer l'avancement de la mise en œuvre de ces actions ;
- D'évaluer le coût et l'efficacité des actions au regard des objectifs préalablement fixés ;
- D'identifier les dysfonctionnements et de proposer les mesures correctives dans le cas où il devient irréaliste d'atteindre les valeurs cibles fixées. »

Selon cette fiche action n°12, il s'avère donc nécessaire de mettre en place une organisation destinée à suivre et mesurer les actions du SRIT.



La mise en œuvre de ces actions devra s'accompagner d'un volet animation s'appuyant sur des actions de communication et de sensibilisation.

Dans ce cadre, l'AGORAH a mis en œuvre une démarche partenariale, en vue de définir les indicateurs de suivi du SRIT pour les évaluer et en assurer le suivi.

Les objectifs et les missions du suivi et de l'animation du SRIT sont notamment les suivantes:

- **Observation exhaustive et homogène** des transports et déplacements sur le territoire ;
- **Analyse dynamique des données** (indicateurs de suivi, analyse de données, spatialisation des données SIG) ;
- **Rôle de centralisation et d'agrégation des données** ;
- **Outil d'aide à la décision concertée**, à usage de planification, à destination des collectivités ainsi que des aménageurs et commercialisateurs ;
- **Communication** autour du suivi et de l'animation du SRIT à La Réunion.

Les indicateurs de suivi sont un outil d'évaluation centré autour de données fiables, précises, mesurables et actualisables annuellement.

Les étapes clés

Le suivi des actions du SRIT peut se faire grâce à 4 étapes majeures déclinées ci-dessous :

- Définition des indicateurs de suivi comprenant :
 - la description,
 - le périmètre,
 - le fournisseur et propriétaire de la donnée,
 - la période de référence,
 - la fréquence d'actualisation,
 - la méthode de calcul,
 - la méthodologie à mettre en œuvre pour les évaluer et en assurer le suivi.
- Etablissement d'une fiche de données propre à chaque indicateur.



- Présentation et validation des indicateurs et des fiches de données lors des groupes thématiques, puis aux instances décisionnelles définies dans la gouvernance.
- Consignation de ces indicateurs dans le tableau de bord des actions du SRIT actualisé annuellement en vue de faire l'objet d'analyses thématiques et transversales.

Les groupes thématiques

Six groupes techniques ont été organisés durant le 1^{er} trimestre 2016. Ils ont permis d'aborder les thématiques suivantes :

- Groupe thématique n°1 : Les transports en commun – le 28 janvier 2016 ;
- Groupe thématiques n°2 : Les éco-mobilités – le 11 février 2016 ;
- Groupe thématique n°3 : Les infrastructures – le 25 février 2016 ;
- Groupe thématique n°4 : Les modes doux – le 3 mars 2016 ;
- Groupe thématique n°5 : Le Transport de marchandises/logistique, aménagements portuaires et développements aéroportuaires – le 24 mars 2016 ;
- Groupe thématique n°6 : Observatoire – le 28 avril 2016.

L'objectif des groupes a été d'échanger sur les premiers indicateurs proposés afin de valider conjointement la méthodologie de suivi.

Ainsi, les groupes thématiques ont été organisés de la manière suivante :

- La présentation par l'AGORAH d'une proposition d'indicateurs thématiques à débattre ;
- L'évaluation de la méthodologie proposée ;
- La validation de la méthodologie et des indicateurs retenus.

En effet, la méthodologie proposée avait pour objet de définir les indicateurs : leur périmètre, les modalités de collecte de la ressource et de mettre en place une gouvernance destinée à



suivre les actions du SRIT. Ces éléments ont été le résultat de l'expression participative des partenaires.

Les groupes thématiques ont parfois permis de faire évoluer la méthodologie initiale pour :

- Développer et enrichir les indicateurs ;
- Elargir le champ d'observation ;
- Adopter une vision qualitative pour un suivi de la gestion durable du territoire.

Concernant la méthodologie d'actualisation, il a également s'agit de mettre en place des moyens pour le suivi du SRIT notamment via :

- La mutualisation des données avec les partenaires identifiés ;
- L'appui sur les personnes ressources identifiées.



LES ANIMATEURS



Karim LECHLECH
Directeur Transports et Déplacements à la Région Réunion



Ingénieur issu de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon et titulaire d'un DESS en aménagement et développement local, il a su acquérir une solide expérience au sein de différentes collectivités ou aménageurs de l'île.

Avec une parfaite connaissance du territoire réunionnais, de ses spécificités et problématiques il a pu notamment œuvrer en tant que Directeur Technique au Groupement Intercommunal du Sud, de la SODEGIS ou encore de la Mairie de Saint-Leu et en tant que Directeur Général des Services au sein de la Communauté d'Agglomération du Sud de La Réunion.

Aujourd'hui directeur du service Transports et Déplacements à la Région Réunion, il s'avère être un expert des thématiques en lien avec les mobilités durables et l'aménagement du territoire.

6

Nelly LAURET
Chargée de mission Transports et Déplacements à la Région Réunion



Diplômée en transports, elle dispose d'une expérience de 2 ans dans le domaine des transports de marchandises (affrètement) et travaille depuis 4 ans en tant que chargée de mission au sein de la Direction Transport et Déplacements de la Région Réunion.

Ces expériences lui ont permis non seulement d'acquérir des compétences liées à l'exploitation et à l'organisation des transports (transport de marchandises) mais aussi de disposer de connaissances en termes de pilotage et de suivi de projets. Les projets qu'elle mène lui permettent d'aller à la rencontre des acteurs du territoire et de mieux appréhender les enjeux liés aux déplacements à La Réunion.





Formée à la sociologie urbaine et à la gestion de projets complexes, c'est un ancien aménageur et un responsable d'études prospectives et évaluatives issues de politiques publiques nationales et territoriales.

Cette expérience lui a permis de diriger pendant quatre ans le Pôle Points d'étape de l'ANRU (Direction de la Stratégie et du Développement des Programmes), et de piloter des programmes innovants et d'ampleur pour des maîtrises d'ouvrage publiques diverses.

Guidée par un urbanisme humaniste respectueux de l'identité des lieux, elle dirige aujourd'hui l'agence d'urbanisme à La Réunion, et propose des concepts créatifs et participatifs innovants pour l'ensemble des acteurs du territoire réunionnais et des Mascareignes.

Aurélié RIGAL
Responsable du Pôle Urbanisme de l'AGORAH
Directrice d'études Ingénierie et Composition Urbaine



Diplômée en Urbanisme, Aurélié RIGAL dispose d'une expérience de 10 années en tant qu'aménageur tant en périmètre urbain dense qu'en territoire rural. Ses domaines d'intervention s'étendent de l'aménagement au renouvellement urbain, de la réalisation d'équipements au pilotage de projets.

De par son expérience, elle apporte à l'AGORAH une expertise dans des volets différents tels que l'analyse urbaine, l'ingénierie, l'aménagement, le développement durable, la politique de la ville, la planification ou encore l'urbanisme économique et commercial.





Référente AGORAH auprès des services techniques ou d'urbanisme des collectivités, elle dispose d'une connaissance de terrain des projets d'aménagements.

Issue d'un cursus d'urbanisme et d'une formation en gestion urbaine, transports, et développement touristique, son regard généraliste lui apporte les qualités de distanciation nécessaires à l'élaboration de la réflexion.

Elle a ainsi pu avec l'AGORAH accompagner des collectivités dans des démarches d'ingénierie urbaine, comme par exemple, lors du montage des dossiers d'appel à manifestation d'intérêt pour la « revitalisation des centres bourgs ».



GRANDS CHANTIERS RÉGIONNAUX

La Réunion que nous construisons ensemble



LA SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DU SRIT

L'objectif de cette séance plénière est de réaliser une présentation des indicateurs de suivi retenus lors des précédents groupes de travail réalisés durant le 1^{er} semestre 2016.

L'AGORAH proposera ainsi :

- Une présentation des indicateurs de suivi du SRIT retenus ;
- Une présentation des premiers éléments d'observation des thématiques.

L'objectif de cette séance est donc de :

- Evaluer et échanger autour de l'ensemble de ces indicateurs,
- Valider la méthodologie d'actualisation et les indicateurs à retenir définitivement.

10

Ainsi, et afin de préparer au mieux cette séance, les indicateurs validés lors de ces groupes thématiques ont été renseignés. Il s'agissait par-là de tester les méthodologies adoptées conjointement et de s'assurer de la fiabilité des données pouvant être recollées. L'objectif étant d'actualiser au mieux l'ensemble des indicateurs.

Cet exercice a permis de mettre en exergue certaines faiblesses en lien avec les indicateurs préalablement retenus comme:

- L'absence de données fiables notamment sur le volet Transports en Commun;
- Les difficultés de collecte de données existantes.

La liste des indicateurs, renseignés ou non, retenus lors des différents groupes thématiques, est donc présentée ci-dessous en lien avec les grandes thématiques, les objectifs et les actions développés dans le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports.



THEMATIQUE 1 : LES TRANSPORTS EN COMMUN

Objectif 1 : Les transports en commun – Améliorer l'offre de transport en commun et encourager l'intermodalité

Action 1 : Développer une offre en TC performante.

Action 2 : Mettre en place des politiques volontaristes de stationnement adaptées au développement des TC.



Indicateurs	Fournisseurs de donnée	Données
Linéaire d'infrastructures TCSP réalisées	Région Réunion	14,8 km en 2015
Linéaire de lignes de bus	Région Réunion	4378 km en 2015
Nombre de points d'arrêt en TC	Région Réunion	7174 en 2015
Nombre de voyages en TC de type bus par an	Région Réunion	47,4 millions en 2015
Nombre de bus propres en circulation	Région Réunion et AOTS	198 en 2015 (uniquement bus financés par la Région Réunion)
Nombre de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en circulation	AOTS	En cours
Nombre de places en parkings relais	Région Réunion et AOTS	Dès 2017
Part budgétaire des AOTS allouée aux transports en commun.	AOTS	En cours
Temps de parcours minimum/maximum en transport en commun pour les trajets : 1. Saint-Pierre - Saint-Denis ; 2. Saint-Paul - Saint-Denis ; 3. Saint-Benoît - Saint-Denis ; 4. Saint-Pierre-Saint-Benoît.	AGORAH	1. min:1h00 - max:2h15. 2. min:46min - max:1h25. 3. min:36min - max: 1h39. 4. min: 1h42 - max:1h51.
Kilométrage commercial annuel réalisé par les transports en commun de type bus	AOTS	En cours



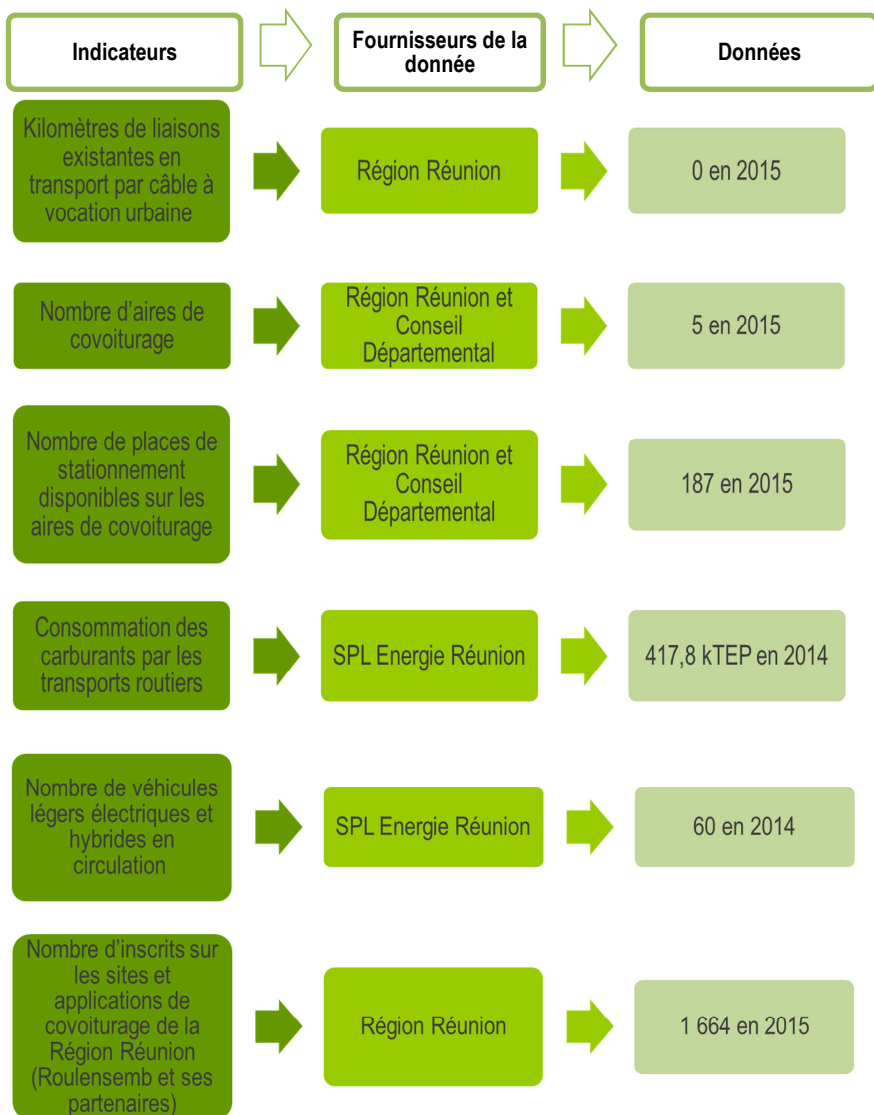
THEMATIQUE 2 : LES ECO-MOBILITES

Objectif 2 : Les éco-mobilités – Encourager la mise en œuvre des technologies innovantes permettant de réduire la dépendance aux hydrocarbures.

Action 3 : Réaliser des transports par câble, assurer une bonne accessibilité aux services urbains tout en limitant les consommations d'espaces.

Action 4 : Encourager la réalisation des P.D.E. / P.D.A. et la mise en œuvre de leurs actions.

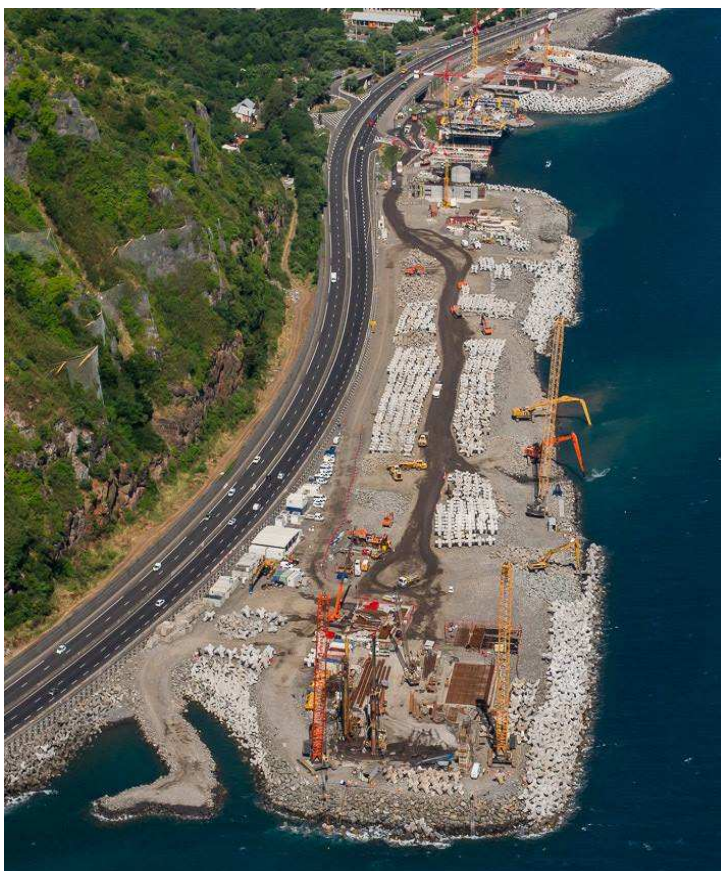


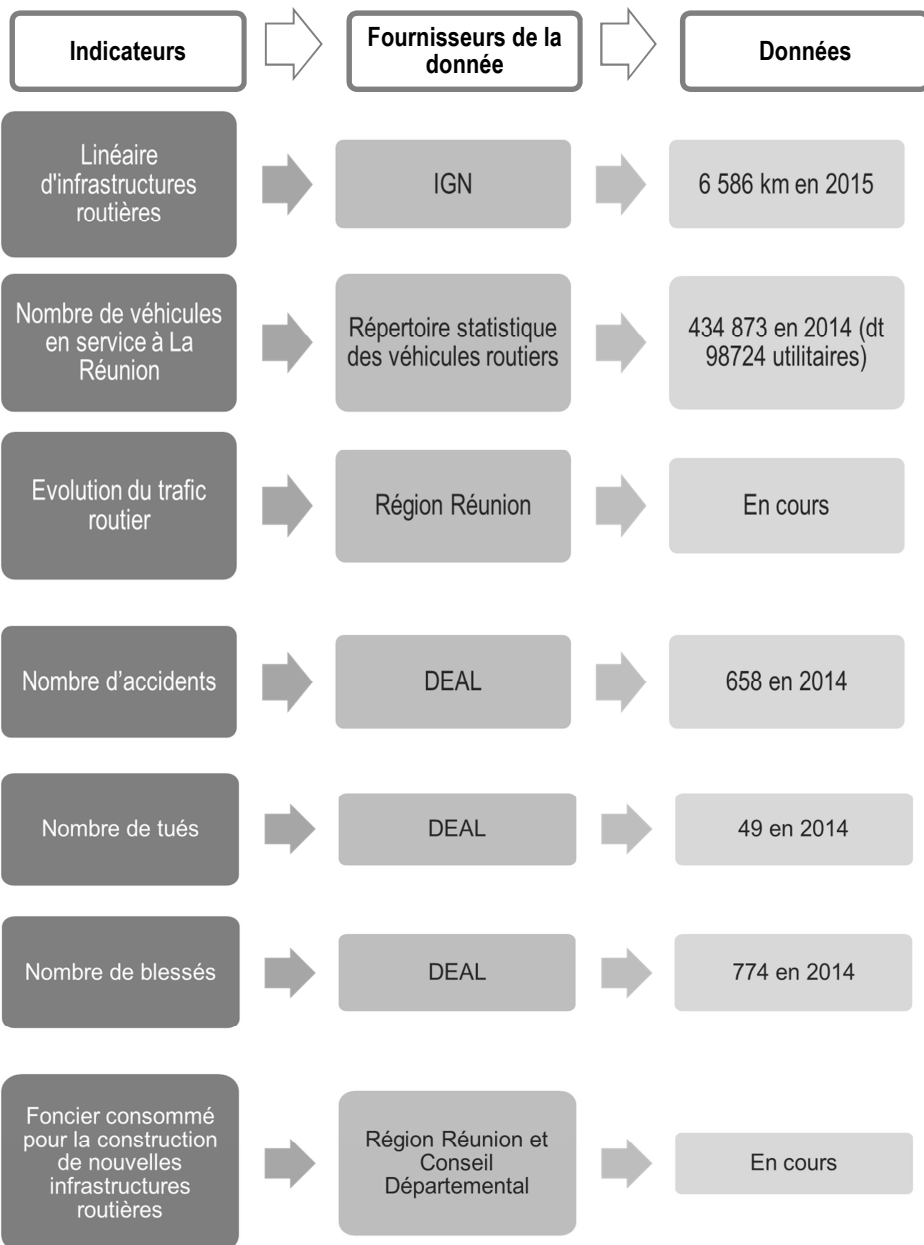


THEMATIQUE 3 : LES INFRASTRUCTURES

Objectif 3 : Les infrastructures et les trafics routiers – Hiérarchiser le réseau routier existant et l'optimiser en cohérence avec le réseau TC.

Action 5 : Hiérarchiser le réseau routier existant et l'optimiser, en cohérence avec la hiérarchisation du réseau TC.





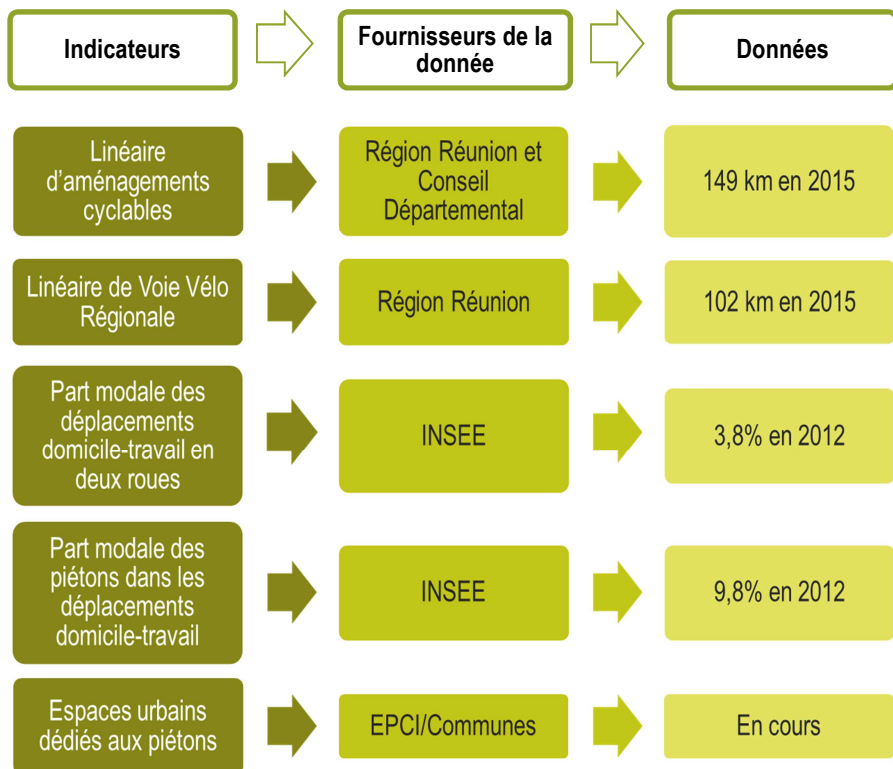
THEMATIQUE 4 : LES MODES DOUX

Objectif 4 : Améliorer l'offre et les services pour favoriser l'usage des modes doux.

Action 6 : Aménagements en faveur de l'usage des vélos

Action 7 : Améliorer la circulation des piétons





THEMATIQUE 5 : TRANSPORT DE MARCHANDISES, LOGISTIQUE, AMENAGEMENTS PORTUAIRES ET DEVELOPPEMENTS AEROPORTUAIRES

Objectif 5 : Adapter les infrastructures portuaires au trafic de marchandises et améliorer la logistique – Mise en place d'une chaîne logistique du point d'entrée du territoire au client.

Action 8 : Mettre en place des chaînes logistiques.

Action 9 : Améliorer l'offre portuaire.

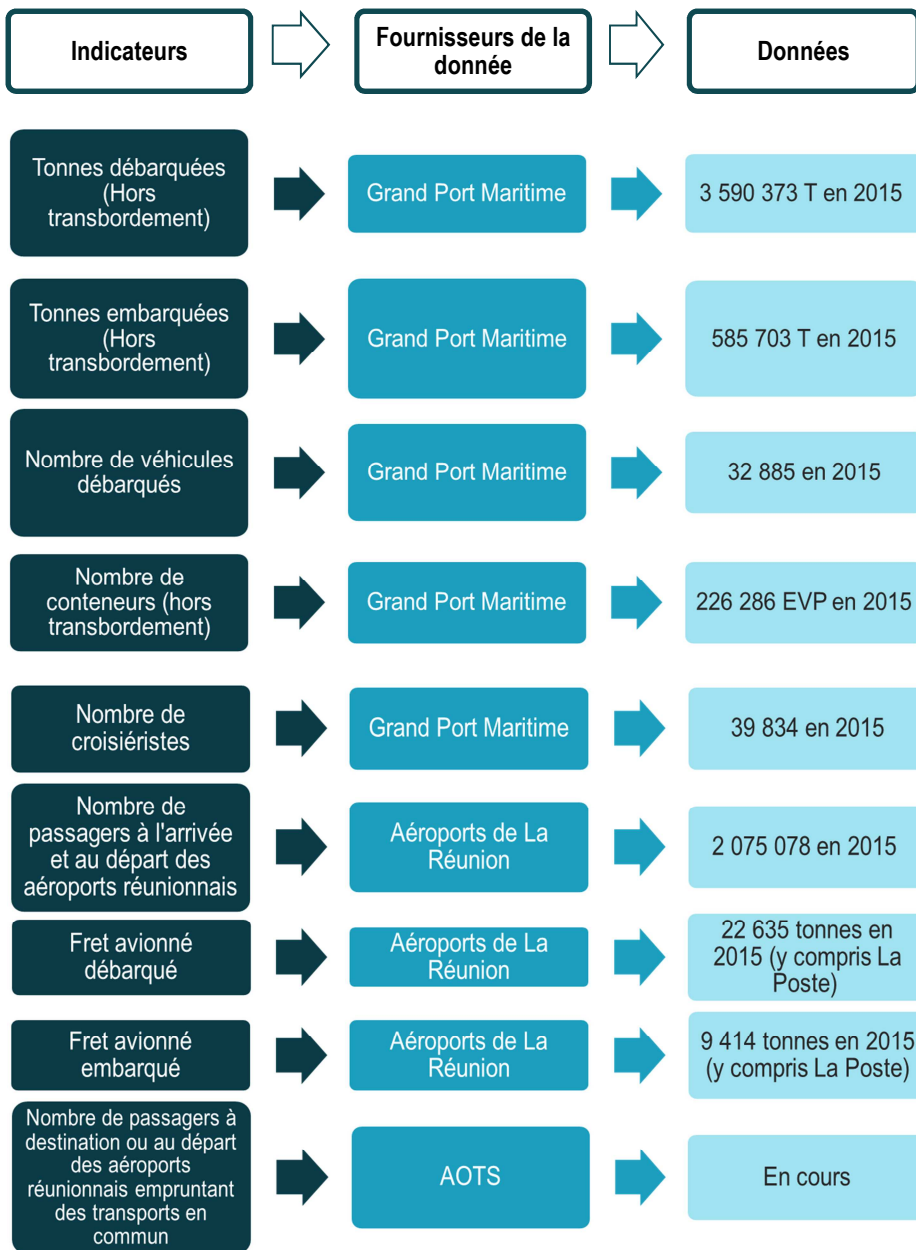
Objectif 6 : Renforcer la compétitivité de l'offre aéroportuaire.

Action 10 : Améliorer l'offre aéroportuaire.

19



Source : Air Austral



REMERCIEMENTS

La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible par la collaboration et aimable participation de :

Madame Fabienne COUPEL-SAURET, Conseillère Régionale déléguée aux transports.

Les services de la Région Réunion

- Karim LECHLECH
- Nelly LAURET

21

L'équipe de l'AGORAH

- Delphine DE DEA
- Aurélie RIGAL
- Aude MATHIEU
- Fabienne SOUMILA

L'AGORAH est une agence partenariale publique. Elle remercie à ce titre l'ensemble de ses membres pour la possibilité donnée à chacune de ses actions.







Directrice de publication : Delphine DE DEA

Les droits de reproduction
(textes, cartes, graphiques, photographies)
sont réservés sous toutes formes.

© 2016 / agorah



agorah
agence d'urbanisme à La Réunion

140, rue Juliette Dodu - CS 91092
97404 Saint-Denis CEDEX

0262 213 500

www.agorah.com

